

## Pas de protection, pas de travail en présentiel !

### Compte rendu de la conférence téléphonique du 6 mai 2020

Toulouse, le 7 mai 2020

Dans l'attente du groupe de travail « spécial déconfinement » qui aura lieu aujourd'hui, une conférence téléphonique était convoquée pour faire un point sur les questions diverses que pouvaient se poser les collègues et leurs représentants. La CGT avait fait parvenir 11 questions à la DRFiP 31



Le directeur régional a introduit la réunion en parlant de l'accueil physique. Selon lui, il n'y aura pas d'accueil physique au 11 mai mais « *il faut préparer la suite* ». Il maintient le choix d'un accueil sur rendez-vous destiné aux personnes qui ne peuvent pas aller sur internet. Pour lui, il faut inciter ces usagers à nous poser leurs questions par courrier (envoyé ou déposé dans les boîtes aux lettres) afin que nous puissions les recontacter par

téléphone. La possibilité de mettre les mairies dans la boucle a été évoquée mais ce n'est pas simple. En tout état de cause, les mesures de sécurité sanitaires pour l'accueil sur rendez vous devront faire l'objet d'un examen exhaustif lors du CHSCT du 14 mai.

1) La direction prévoit-elle une indemnisation pour les **agents en travail confiné** (électricité, téléphone...) comme il est prévu les frais de repas pour les agents en présentiel ? Ces collègues ne doivent pas être les seuls à perdre financièrement en continuant à travailler.

M. Perrin a répondu que cela n'était pas prévu. La CGT lui a demandé de faire remonter cette revendication auprès de la DGFiP. Il n'y a aucune raison que les collègues qui télétravaillent ou réalisent du travail confiné soient pénalisés financièrement par cette activité, qui parfois est effectuée sur la base du volontariat.

2) Si la température s'élève dans les bureaux, **la climatisation** fonctionnera-t-elle ? Les mesures préconisées de nettoyage des filtres et convecteurs de climatisation sont-elles programmées ?

M. Chatail a expliqué que dans ce domaine, la direction s'en tiendrait aux préconisations de l'ISST : pas de climatisation ni par ventilateurs ni par VMC tant que la crise sanitaire durera. Dans la situation actuelle, il convient de favoriser la ventilation naturelle. Nous ferons toutefois respecter l'obligation d'entretien des filtres.

Bien que ce ne soit pas encore d'actualité, nous avons rappelé, qu'en cas de forte chaleur sur la période, il faudra cependant aménager les horaires.

3) **Les ASA** semblent, d'après les ministres, reconduites à compter du 11 mai ?

- pour les parents actuellement confinés qui font le choix de ne pas mettre leurs enfants à l'école ? Nous sommes mercredi 6 mai et aucune information ne leur a été communiquée.

- que se passera-t-il pour les collègues "à risque" et ceux qui ne sont pas inscrits dans le PCA (le PRA n'étant pas mis en place dès le 11 mai) ?

M. Perrin a précisé que les collègues de santé fragile doivent prendre contact avec le médecin de prévention qui seul prendra la décision de les positionner en ASA. Pour les parents qui n'ont pas de solutions scolaires ou font le choix de ne pas scolariser leurs enfants : pour le mois de mai, ils demeureront en ASA « garde d'enfants ». À compter du 1er juin, seuls les parents qui n'auront pas de solutions scolaires continueront à bénéficier de l'ASA. Si les établissements scolaires de leurs enfants sont ouverts, ils devront poser des congés s'ils ne souhaitent pas les scolariser.

La CGT a soulevé la situation des agents dont les enfants n'auront classe que quelques jours dans la semaine à partir du 1<sup>er</sup> juin. La DRFiP va étudier cette problématique.

Nous avons demandé qu'une communication soit faite rapidement à chaque collègue concernant ces éléments.

4) **L'effectif du planning de Balma** a-t-il été révisé à la baisse en rapport avec ce qui se pratique dans les autres grands SIP comme cela vous est demandé depuis un mois et demi ?

Ci dessous, les chiffres comparés des plannings de quatre SIP du département pour la semaine dernière :

	27 avril	28 avril	29 avril	30 avril	Effectif PCA
Sip Mirail	21	23	21	22	30
Sip Colomiers	11	11	9	12	15
Sip Balma	23,5	26,5	18,5	22,5	23
Sip Cité *	17	12	13	15	23

**Aucune réponse de M. Perrin** : nous avons employé le terme de principauté concernant ce service la semaine dernière : cela se confirme !

5) Des **masques** seront-ils fournis aux collègues par la DRFiP à compter de jeudi pour leur permettre de venir au travail en toute sécurité, a minima pour ceux qui emprunteront les transports en commun et ceux qui le jugeront utile au sein des services ?

Enfin, après avoir posé cette question à chaque échange depuis un mois, la décision est enfin annoncée que **des masques seront fournis aux agents qui prennent les transports en commun (ce qui sera obligatoire) et/ou qui veulent le porter au sein des services.**

Le directeur régional a expliqué que 13 000 masques chirurgicaux seront disponibles et qu'au cours de la semaine prochaine, une nouvelle livraison de masques « alternatifs » aurait lieu pour tous les agents (4 masques par agent, lavables et recyclables). Un point va être fait avec la société de nettoyage ISS sur les consignes qui ont été données à leurs personnels en terme de port du masque. La direction nous a informé également que 150 vitres en plexiglas seraient disponibles d'ici à fin mai pour les accueils (70 commenceront à être installées la semaine prochaine).

CORONAVIRUS EN FRANCE:  
EST-ON BIEN PRÉPARÉ ?



6) *Est-il normal et opportun qu'on subisse, dans au moins deux services à notre connaissance, un **audit déontologique sur la traçabilité de nos consultations sur les applications informatiques** ? Est-ce un manque de confiance en ce moment de mobilisation ? Les chefs n'ont rien d'autre à faire ?*

M. Perrin a affirmé que cette mission ne fait pas partie du PCA et que les contrôles devraient intervenir après la crise sanitaire. Il va revoir un point avec l'équipe de direction.

7) *Après le 11 mai, ceux, qui resteront en ASA d'office par absence d'ordinateurs et sans mission de soutien, seront-ils pénalisés par des **retraits de congés supplémentaires ou retenues sur prime** ?*

Cette question n'a pas été abordée, nous la poserons lors du groupe de travail.

8) *Où en est-on de la **restauration collective** ? Le bénéfice du décret sur l'indemnité repas est-il maintenu ?*

Le directeur a répondu que tant qu'il n'y a pas de reprise de la restauration collective, l'indemnisation se poursuit (ceci tant qu'on est en urgence sanitaire). Les discussions sur la reprise de la restauration collective sont en cours sur chacun des sites.

9) *La direction générale préconise des **conférences téléphonées avec les agents en travail à distance**. Sont-elles mises en œuvre en Haute-Garonne ?*

Cette question n'a pas été abordée, nous la poserons lors du groupe de travail. ??? Nous n'avons pas posé la question

10) *Le CHSCT relatif à l'analyse du PRA a été fixé au 14 mai 2020. Les OS ont voté une délibération demandant qu'il n'y ait **pas de reprise d'activité avant la tenue du CHSCT**. Allez-vous suivre la préconisation du CHSCT dans tous les services ?*



Le directeur a rappelé, comme il l'a affirmé en conférence téléphonique aux cadres, que le PCA était prolongé jusqu'au prochain CHSCT. Il préconise une « *montée progressive en plan de reprise d'activité (PRA)* ». L'équipe de direction prépare le déconfinement et son effectif sera un peu plus nombreux la semaine prochaine. Après le 14 mai, l'entrée des services dans le PRA sera progressive.

Malgré ces affirmations, les OS ont dénoncé que certains chefs de services ont déjà écrit aux agents en les enjoignant à rejoindre massivement les services dès lundi matin. À notre connaissance, c'est le cas pour la trésorerie du CHU, du SPF de Muret, de Balma et du SIE de Colomiers.

**Nous demandons solennellement au directeur de faire, avant midi aujourd'hui, un message sur Ulysse et d'adresser un message général à l'ensemble des agents, pour préciser que les plannings de PCA doivent être maintenus, la semaine prochaine, à l'identique de la semaine précédente. De même, chaque responsable de service doit répercuter ce message sur les messageries personnelles des agents qui sont confinés.**

11) *La note de service sur les congés (que nous continuons à dénoncer) étant publiée par la DG, nous souhaitons que vous vous exprimiez sur la manière dont vous allez l'appliquer dans le département. On a notamment pu y lire : « Chaque chef de service appréciera donc la quote-part de télétravail réalisée par les agents placés sous sa responsabilité en s'appuyant, si nécessaire, sur un faisceau d'indices ». Dans un souci d'équité, le travail à distance ayant probablement concerné un maximum de cadres, nous vous demandons de traiter avec la plus grande bienveillance la quotité de travail qui sera attribué à chacun lors de cet examen. L'accès à Ulysse, la possibilité de faire des e-formations, la préparation générale à des concours qui ont pu être réalisés par les agents dans la période doivent vous conduire à ne pas les pénaliser outre mesure. Le confinement a déjà été une (indispensable) sanction en lui-même et personne n'a choisi cette situation, ne rajoutons pas « du malheur au malheur ». L'article 5 de la note « précise que le chef de service peut réduire le nombre de jours d'ARTT et de jours de congés annuels imposés pour tenir compte des arrêts de maladie (sur justificatif médical) qui se sont produits sur tout ou partie de cette même période ». Vous avez donc une réelle marge de manœuvre en ce domaine.*

M. Perrin a répondu qu'il avait la note de service depuis peu de temps. « On tiendra compte de tous les cas avec humanité dans un contexte qui n'a pas été facile ». Le télétravail va se poursuivre après le 11 mai. Nous devons traiter de manière uniforme l'ensemble des collègues, nous reviendrons sur cette question lors du groupe de travail « déconfinement ».



Nous vous rappelons qu'une **pétition en ligne** contre l'ordonnance scélérate de vol de nos congés et ARTT peut être signée à l'adresse suivante :

<https://www.mesopinions.com/petition/social/vol-ordonnance/87731>

**Nous serons très attentif à ce traitement et nous invitons les agents à nous informer de toutes difficultés constatées sur l'application de cette note.**

#### **Questions diverses en séance :**

Pour les stagiaires C, à ce stade, seules deux ENFiP seront ouvertes. Celle de Toulouse n'en fait pas partie. La direction nous informera de l'évolution.

Les stagiaires B arriveront le 2 juin et les A commenceront leur stage probatoire le 8 juin. Nous avons demandé la plus grande vigilance quant à leur accueil, leur installation et leur formation. La direction nous tient informé.